CONCOURS DE LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE

Agir en ligne, penser en citoyen

Règlement du concours de région académique « Créativité et citoyenneté numériques »

Article 1 – Objet du concours

Article 2 – Participants

Article 3 – Modalités d'inscription et de participation pour les écoles, collèges, lycées et lycées professionnels.

Article 4 – Dates du concours. Espace de dépôt.

Article 5 – Critères de sélection

Article 6 – Des modules de formation spécifiques pour l'académie de Lille et l'accès aux modules de formation en ligne sur Magistère pour l'académie d'Amiens.

Article 7 – Exemples de productions attendues avec les applications pédagogiques de l'ENT

Article 8 – Jury

Article 9 – Remise des prix

Article 10 – Règles à et droits de diffusion

Article 11 – Responsabilités et exclusions

Article 12 – Acceptation du règlement

Règlement du concours de région académique « Créativité et citoyenneté numériques »

Article 1 – Objet du concours

La DRANE des Hauts-de-France, les cellules académiques EMI et les corps d'inspection organisent un concours intitulé **« Créativité et citoyenneté numériques »** en partenariat avec les CLEMI des académies de Lille et d'Amiens. Il permettra de développer la créativité numérique et l'esprit critique des élèves en deux temps :

Au travers de l'appropriation de la « charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numérique » à consulter via ce lien.

Puis de la création collective d'une ressource par classe qui pourra prendre la forme :

- D'une affiche,
- D'un podcast (5 minutes maximum),
- D'une vidéo (3 minutes maximum),
- D'un document multimédia (conçu à l'aide d'une application pédagogique de l'ENT)

Voir article 7 pour le détail.

Les thèmes suggérés sont, par exemple :

- Pour un numérique inclusif (réflexion sur les ressources accessibles en lien avec l'article 1 de la charte de la citoyenneté numérique.
- Produire et créer avec des logiciels libres (avec Eléa dans l'ENT par exemple) Article 4 de la charte de la citoyenneté numérique.
- La sobriété numérique (article 4 et article 2 de la charte de la citoyenneté numérique)
- Développer la culture des sources pour naviguer en toute confiance (article 3 et article 13 de la charte de la citoyenneté numérique)

Article 2 – Participants

Le concours est ouvert à toutes les **classes du premier degré, des collèges et des lycées publics** de la région académique des Hauts-de-France. La participation est collective et se fait **par classe entière ou par groupes d'élèves (dans le cadre de clubs par exemple) sous la responsabilité d'un adulte (enseignant ou CPE). Une seule production par classe ou par club pourra être envoyée au jury.**

La soumission d'un journal de bord (sous forme de blog, de frise, de wiki, de pages ou de carnet multimédia dans l'ENT) qui documentera la pédagogie de projet mise en place sera particulièrement appréciée par le jury pour évaluer le travail collaboratif fourni. Les détails pour la soumission de ce journal vous seront soumis en temps utiles.

Au moment du dépôt du projet final, les enseignants devront recueillir les autorisations de droit de captation de la voix ou de l'image des élèves ainsi que le droit de diffusion des productions pour les catégories vidéo/podcast et les déposer dans l'espace dédié (voir article 4).

A noter que les productions des équipes gagnantes pourront être diffusées sur le site de la Drane https://dane.site.ac-lille.fr/ ou sur le blog dédié de l'ENT réservé aux enseignants participants.

Article 3 – Modalités d'inscription et de participation pour les écoles, collèges, lycées et lycées professionnels.

- Les classes participantes pourront s'inscrire via ce formulaire : https://eduline.ac-lille.fr/enquetes_en_ligne/192425 **avant le 17 octobre 2025.**
- Un espace de travail collaboratif sera ouvert dans l'ENT et partagé avec les enseignants inscrits au concours.
- Pour valider le travail collectif, un carnet de bord permettra de bonifier les productions des classes.
- L'utilisation d'outils de l'ENT sera valorisée dans le barème.

Article 4 – Dates du concours. Espace de dépôt.

Un espace de dépôt sera disponible afin de recueillir les productions jusqu'au 13 février 2026 et communiqué aux enseignants inscrits.

Le jury consultera les propositions des classes et partagera les résultats en mars 2026.

Article 5 – Critères de sélection

Les productions seront évaluées par le jury selon les critères suivants :

Grille d'évaluation (sur 20)

Critères	Description	Points max.
Créativité et originalité	Idées innovantes, originales, surprenantes dans le traitement du sujet.	/4
Pertinence et respect du thème	Cohérence de la production avec le thème imposé, clarté du message, respect des consignes.	/4
Qualité technique et mise en forme	Qualité esthétique, lisibilité, maîtrise des outils numériques, finition.	/3
Dimension citoyenne et esprit	Réflexion sur les enjeux sociétaux/éthiques, regard critique sur le numérique	/6

Critères	Description	Points max.
critique	et ses usages.	
Travail collectif et engagement	Implication du groupe en consultant le journal de bord de la classe. Valorisation des classes qui utilisent des outils collaboratifs de l'ENT.	/3
Bonus	Le jury valorisera les collaborations inter-degrés (école/collèges, collège/Lycée, et lycée/BTS)	/2

À noter que si des participants sont classés ex-aequo, le choix du support et le journal de bord partagé permettront de les départager.

Article 6 – Des modules de formation spécifiques pour l'académie de Lille et l'accès aux modules de formation en ligne sur Magistère pour l'académie d'Amiens.

Des modules dédiés pour la préparation de ce concours sont à retrouver sur le portail du PAF de l'académie de Lille : https://view.genially.com/68b826633de8ccdca8f95b2e. Vous retrouverez les quatre modules dans le portail pour «le numérique éducatif », vous choisirez l'onglet 2 «citoyenneté numérique critique et IA » et vous pourrez vous inscrire à l'un ou à plusieurs des modules proposés selon votre projet.

Pour l'académie d'Amiens et de Lille, des webinaires dans le parcours « Acquérir et développer ses compétences numériques professionnelles » sont des ressources utiles pour obtenir une aide pour la création de contenus via ce lien https://partage02.magistere.apps.education.fr/course/view.php?id=410&notifyeditingon=1

Article 7 – Exemples de productions attendues avec les applications pédagogiques de l'ENT

Pour créer un podcast, deux solutions :

- Utiliser le dictaphone (présent sur la page d'accueil) ou la webradio (création d'une chaîne dans les applications)
- Pour créer l'affiche, possibilité d'utiliser Madmagz (si présent dans l'ENT).
- Pour la vidéo, privilégiez les outils libres comme Shotcut.

Pour la publication du projet final, de nombreuses possibilités s'ouvrent à vous :

- Utiliser le blog et le cahier multimédia qui regroupera toutes les productions (téléchargeable en html).

Article 8 – Jury

Le jury sera composé de représentants de la DRANE, des membres des cellules académiques EMI (Amiens et Lille), de la DRAEAC, d'inspecteurs de l'Éducation nationale et d'enseignants formateurs experts sur le sujet. Le jury se réunira et statuera sur les productions au début du mois de mars 2026.

Article 9 – Remise des prix

La résultat du concours sera annoncé en mars 2026, et pourra être suivie par les classes en visioconférence.

Un prix sera attribué dans chacune des trois catégories :

- 1er degré
- Collèges
- Lycées

La remise des prix et la valorisation du travail des équipes engagés pourraient se faire sous la forme suivante :

- Les prix décernés aux lauréats pourront être remis lors de visites dans les établissements par les membres du jury. Cela permettra notamment une valorisation auprès des familles et dans la presse locale.
- La valorisation du travail des élèves et de leur enseignants (publication d'un article sous la forme d'un reportage ou d'un interview sur le site académique (Lille et Amiens) et éventuellement sur un blog de l'ENT dédié).respecter

Article 10 – Règles à et droits de diffusion

- Les productions doivent être des créations originales et ne pas enfreindre les règles du droit d'auteur.
- A noter que dans le cas où des outils d'intelligence artificielle seraient utilisés, il convient de le mentionner explicitement et d'apposer, le cas échéant, la licence créative correspondante comme référencée dans ce site : https://www.uqac.ca/ressourcespedago/iag/
- Les classes participantes autorisent la DRANE et ses partenaires à diffuser les productions lauréates dans un cadre strictement éducatif et de valorisation académique.

Article 11 – Responsabilités et exclusions

Ne seront pas admises les productions :

- Ne respectant pas les lois en vigueur (droits d'auteur, droit à l'image) ;

- Contenant des propos discriminatoires, injurieux, violents ou portant atteinte à la dignité humaine ;
- Ne respectant pas le thème du concours.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les classes et leurs enseignants.

Toute difficulté d'interprétation sera tranchée souverainement par le jury.